

Frais annexes Eau
Commune de SAINT ANTONIN SUR BAYON
Tarifs au 1er janvier 2023

	Total H.T. en euros	Taux de T.V.A en %	T.V.A.	TOTAL T.T.C en euros
Prestations liées au service de l'abonné				
FRAIS DE FERMETURE ET REOUVERTURE DU BRANCHEMENT (Article 23 du Règlement de Service)				
Pénalités pour retard de paiement 1ère relance	3,61	0,00	0,00	3,61
Pénalités pour retard de paiement à compter de la 2ème relance	28,91	10,00	2,89	31,80
Fermeture de branchement	54,80	10,00	5,48	60,28
Réouverture de branchement	54,80	10,00	5,48	60,28
Intervention au lieu de livraison des eaux	54,80	10,00	5,48	60,28
Participation aux frais de rejets bancaires (par rejet)	6,02	10,00	0,60	6,62
Contrôle et vérification du fonctionnement du compteur sur place	51,25	10,00	5,13	56,38
Etalonnage de compteur au banc d'essai	427,12	10,00	42,71	469,83
INFRACTIONS AU REGLEMENT (Article 15-8 du Règlement de Service)				
Manœuvre sur branchement, compteur, installations pour desserte à la jauge, rupture de scellés	99,97	10,00	10,00	109,97
Utilisation de l'eau à d'autres fins que celle prévue à l'abonnement souscrit	201,15	10,00	20,12	221,27



Notre territoire est si précieux